

Charte du Randonneur

La Charte du Randonneur conçue d'après le site de la FFR (Fédération Française de Randonnée) est basée sur le respect de la nature et de ces différents utilisateurs.

Voici quelques recommandations et conseils aux promeneurs/randonneurs, merci de :

- **Respecter la nature et les propriétés privées**
En France, de nombreux espaces naturels remarquables (parcs nationaux, réserves naturelles...) sont protégés par des dispositifs réglementaires.
Que ce soit sur le littoral, à la montagne, dans les zones humides ou ailleurs, ces espaces accueillent les randonneurs. Renseignez-vous avant de partir pour connaître les dispositifs réglementaires.
- **Rester sur les chemins et sentiers balisés**
Dans la nature, seul le sentier est le territoire de l'homme.
Restez sur les chemins pour éviter le piétinement des espèces. Ne prenez pas de raccourcis et respectez les espaces fragiles.
- **Faire attention aux cultures et aux animaux, refermer les barrières**
Sur les chemins, nous sommes toujours sur la propriété d'autrui.
Pensez à fermer les clôtures et barrières après votre passage.
- **Etre prudent en période de chasse, tenir compte des consignes des chasseurs**
Les animaux sauvages ne sont pas habitués à entendre nos bruits.
Restez discrets pour avoir une chance de les apercevoir. Ne touchez jamais un jeune animal, sa mère l'abandonnerait.
- **Ne pas faire de feu et ne pas fumer dans les bois**
Le feu représente un danger pour le randonneur et pour la nature.
Respectez les consignes et en cas d'incendie, appelez le 18 ou le 112.
- **Ne pas jeter de débris, les emporter avec soi**
Le meilleur déchet est celui que nous ne produisons pas.
Choisissez les produits que vous utilisez. Ramassez et remportez vos déchets avec vous. Soyez volontaire pour préserver notre environnement.
- **Découvrir la flore sans la piétiner ni la cueillir**
Elles sont plus jolies dans leur milieu naturel que dans un bouquet.
N'arrachez pas de fleur, de bourgeon ou de jeune pousse mais apprenez à reconnaître la faune et la flore dans leur environnement naturel.
- **Respecter les équipements d'accueil, de signalisation et de balisage**
- **Respecter le code de la route en cas de circulation sur la chaussée**
- **Garder les chiens en laisse**
Nous le considérons comme un ami, les animaux sauvages le perçoivent comme un prédateur !
Pour le confort et la sécurité de tous, gardez vos animaux de compagnie en laisse.
- **Restez courtois entre pratiquants (vététistes, cavaliers, riverains, pêcheurs,)**
La randonnée n'est pas la seule activité pratiquée sur les chemins.
Partagez l'espace naturel avec les autres activités sportives et restez attentifs aux autres usagers.